



Centre national de prévention du crime
National Crime Prevention Centre

L'INCARCÉRATION AU CANADA

La présente fiche d'information donne un aperçu de l'incarcération au Canada. Elle traite plus particulièrement du développement et des coûts du système correctionnel, ainsi que de la valeur des solutions de rechange à l'incarcération.

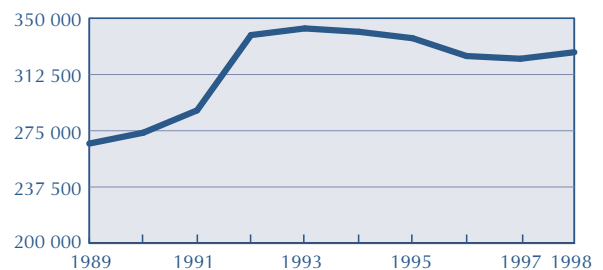
La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime est une initiative dans laquelle le gouvernement du Canada investit 32 millions de dollars par an pour aider la population canadienne à s'attaquer aux difficiles problèmes de la criminalité et de la victimisation. La Phase II de la Stratégie nationale, lancée en 1998, met à la disposition des collectivités de tout le Canada les fonds, le savoir-faire, les connaissances et les outils dont elles ont besoin pour mener à bien des projets de sécurité communautaire. Dans ce contexte, la Stratégie nationale accorde la priorité aux besoins des enfants, des adolescents, des femmes et les peuples autochtones. Elle traduit la volonté du gouvernement de prévenir les actes criminels et ainsi réduire le fardeau social et économique qu'ils font porter à toute la population¹.

Les réalités de la criminalité et de l'incarcération

- 75 p. 100 des Canadiens croient que la criminalité est en hausse. En 1998, pourtant, le taux de criminalité au Canada était de 8 355 contrevenants par 100 000 habitants, soit une baisse de 5,4 p. 100 par rapport à l'année précédente; il s'agissait de la sixième diminution consécutive du taux annuel².

- De 1988 à 1998, le nombre moyen de personnes détenues au Canada a augmenté de 24 p. 100³. L'augmentation a été particulièrement marquée au début des années quatre-vingt-dix, mais elle a ralenti avant de s'inverser au cours des dernières années de la décennie.
- Il y a tous les jours une moyenne de 4 900 jeunes détenus dans les prisons du Canada; il s'agit d'une augmentation de 26 p. 100 par rapport à 1987⁴.
- Les Autochtones constituent une part disproportionnée de la population carcérale : alors que moins de 2 p. 100 de la population adulte du Canada est autochtone, ils représentent 17 p. 100 de toutes les personnes détenues dans les prisons fédérales⁵.
- Le coût annuel d'incarcération d'un homme adulte dans un établissement fédéral varie de 40 000 à 70 000 dollars. Dans le cas des jeunes, le coût annuel moyen d'incarcération est de 100 000 \$. Dans le cas des femmes, il est de 108 000 \$.

Nombre total d'admissions dans les établissements correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1989 à 1998



CCSJ, « Services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998 », *Juristat* 19 (4), p. 3.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Qui incarcérons-nous ?

Le détenu moyen des prisons fédérales est :

- un homme (95 p. 100)
- âgé de 33 ans
- qui purge une peine pour vol qualifié
- dont la durée est de 45 mois.

Le détenu moyen des prisons provinciales est :

- un homme (91 p. 100)
- âgé de 32 ans
- qui purge une peine pour crime contre les biens (56 p. 100 de toutes les infractions)
- d'une durée de 44 jours.

La plupart des détenus sont socialement défavorisés. En 1998, 37 p. 100 des détenus avaient une scolarité inférieure à la dixième année (alors que la proportion est de 19 p. 100 dans l'ensemble de la population). Au moment de commettre leur crime, 52 p. 100 d'entre eux étaient en chômage (alors que le taux de chômage national est de 10 p. 100).⁶

Le recours abusif à l'incarcération dans la détermination de la peine

Au Canada, la majorité des peines de prison sont imposées pour des crimes sans violence. En 1998, le taux de crimes avec violence a diminué de 2 p. 100; il s'agissait de la sixième baisse annuelle consécutive. Par ailleurs, une proportion appréciable des infractions (65 p. 100), y compris les plus violentes, mettent en cause des membres d'une même famille ou des personnes qui se connaissent. En dépit de certains cas qui ont fait sensation, les actes de violence inhabituels commis par des inconnus sont loin d'être aussi répandus au Canada qu'aux États-Unis et dans d'autres pays.

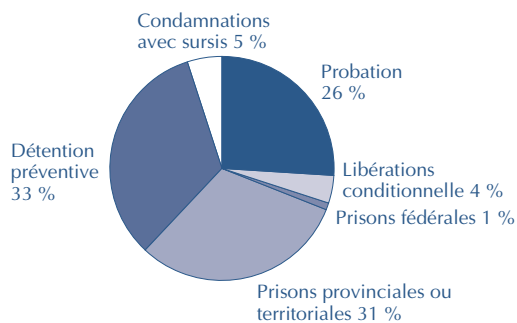
En règle générale, les personnes qui commettent des crimes sans violence représentent un risque minime pour la population. Or, on les incarcère dans des établissements que cette même population finance à grands frais. Les recherches menées sur les rapports entre incarcération et récidive arrivent à deux conclusions :

- premièrement, la prison cause une légère augmentation du taux de récidive;
- deuxièmement, la prison a un effet généralement néfaste sur les contrevenants à faible risque⁷.

Le rôle de l'incarcération dans la prévention du crime

L'incarcération ne peut jouer qu'un rôle limité dans une stratégie de prévention du crime. Quand elle touche uniquement les contrevenants violents, en particulier ceux qui risquent de récidiver, l'incarcération est nécessaire et efficace. Elle constitue cependant une solution coûteuse, qui devrait être réservée aux contrevenants de ce type. Malheureusement, la durée des peines imposées augmente et le taux d'incarcération aussi (ce qui s'est traduit par une augmentation marquée du fardeau imposé au contribuable). Il est important de souligner que, malgré la légère baisse enregistrée de 1993 à 1997, le taux d'incarcération reste élevé par rapport à ce qu'il était dans le passé.

Population carcérale adulte, 1997 à 1998



CCSJ, « Services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998 », *Juristat* 19 (4), p. 4.

On invoque trois théories pour défendre l'incarcération comme moyen de diminuer le taux de criminalité :

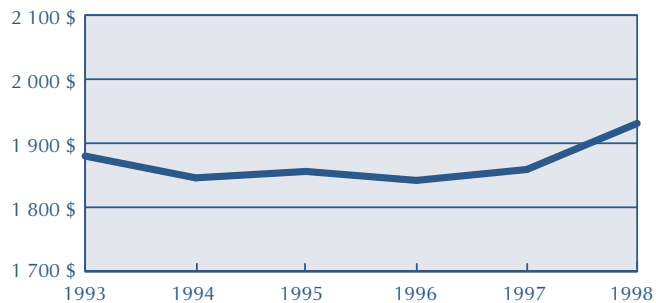
- **La dissuasion individuelle** : Le prisonnier peut être dissuadé de récidiver par son expérience carcérale, et réintégré à la société à la fin de sa peine.
- **La dissuasion générale** : la peur de la punition, en particulier celle de l'emprisonnement, dissuade les gens de commettre des crimes au départ.
- **La mise hors d'état de nuire** : on prévient la commission de crimes en retirant les contrevenants de la circulation et en les gardant en prison.

L'absence de fondements de la première théorie est démontré. Depuis vingt ans, les recherches ont révélé les limites de l'incarcération comme moyen de dissuasion individuelle. D'autres formes de peine, comme une période de temps supervisée dans la collectivité en vertu d'une ordonnance de probation, peuvent s'avérer tout aussi efficaces que l'incarcération, et même plus dans certains cas⁸.

En ce qui concerne la dissuasion générale, il est vrai que la crainte d'une punition dissuade les gens de commettre des crimes. L'incarcération est cependant une forme coûteuse de punition. D'autres, comme la sanction sociale, seraient probablement des moyens aussi efficaces (et beaucoup moins coûteux) pour prévenir le crime que la construction de nouvelles prisons et l'incarcération d'un nombre grandissant de contrevenants.

La mise hors d'état de nuire est la meilleure justification de l'incarcération. On doit cependant l'appliquer de manière sélective, car tous les contrevenants ne récidivent pas. Le fait de tous les emprisonner, en particulier ceux qui ont commis des crimes sans violence, entraîne un gaspillage considérable de fonds publics.

Dépenses de justice dans les services correctionnels pour adultes (en millions de dollars)



CCSJ, « Services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998 », *Juristat* 19 (12), p. 4.

Le coût de l'incarcération

Le coût annuel de l'incarcération au Canada s'élève à environ deux milliards de dollars. Alors que ce coût augmente chaque année, les dépenses fédérales dans d'autres services sociaux ne suivent pas au même rythme. L'un des moyens de réduire le nombre de détenus, et d'alléger le fardeau financier que représentent les services correctionnels, est d'investir dans le développement des enfants. Par exemple, le *Perry Preschool Project*, étude américaine très respectée sur le développement de l'enfant, révèle que les enfants nés dans la pauvreté qui participent à un programme de garderie préscolaire sont deux fois moins susceptibles d'être arrêtés pour un acte criminel, sont moins susceptibles de dépendre de l'aide sociale, sont plus susceptibles de terminer leurs études secondaires et ont un revenu plus élevé à l'âge adulte que les autres⁹. L'étude démontre aussi que les contribuables ont économisé 7,16 \$ pour chaque dollar investi dans le programme. Les personnes qui avaient bénéficié du programme préscolaire ont coûté moins cher à la société parce qu'elles avaient moins de risques d'avoir des démêlés avec la loi.

L'efficacité des traitements correctionnels

La recherche menée dans le domaine des services correctionnels, en particulier depuis vingt ans, démontre que la prestation de services correctionnels définis en fonction des besoins criminogènes des contrevenants diminue le risque de récidive. Ces facteurs criminogènes incluent l'alcoolisme et la toxicomanie, le chômage, la difficulté à maîtriser l'impulsivité, la déviance sexuelle et le manque de liens sociaux constructifs. On offre souvent des programmes et activités de traitement aux contrevenants pendant leur détention, mais il est crucial de poursuivre ces programmes dans la collectivité, pour leur assurer une réintégration sûre et efficace.

Les solutions de rechange à l'incarcération

Si l'on veut diminuer les dépenses carcérales, il faut élaborer un système de peines non carcérales, tout en obligeant les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes. En plus des périodes de probation et des amendes, ce système inclurait un éventail de solutions de rechange pré- et post-inculpation, sous forme de counselling, de rencontres avec les victimes et de programmation. Une autre mesure importante serait d'encourager les collectivités à prendre en charge ces solutions de rechange. De telles mesures augmenteraient la participation des victimes au processus judiciaire, permettraient le paiement de dédommagements appréciables et faciliteraient l'exécution de travaux communautaires par les contrevenants.

Le rôle de la Stratégie nationale

Comparé aux autres pays industrialisés de l'Occident, le Canada a un taux d'incarcération élevé. Par l'entremise de mesures de développement social, la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime contribue à diminuer le taux d'incarcération en diminuant le nombre de personnes qui ont des démêlés avec la loi.

Les recherches démontrent que les expériences vécues pendant la petite enfance influent souvent sur la participation à des actes criminels par la suite. Les projets communautaires appuyés dans le cadre de la Stratégie nationale s'attaquent aux racines de la criminalité comme la violence et la négligence parentales, les difficultés scolaires et le manque d'installations récréatives et éducatives. À mesure que les collectivités trouveront des moyens pour éliminer ces causes fondamentales, le nombre de personnes qui sombreront dans le crime diminuera, et le nombre de personnes incarcérées aussi, par le fait même.

-
- 1 En juillet 1994, le ministre de la Justice et le Solliciteur général du Canada, après consultation des provinces et territoires, nommaient 25 bénévoles issus de multiples disciplines au Conseil national de la prévention du crime. Le Conseil avait pour objectifs fondamentaux d'aider tous les paliers de gouvernement à coordonner leurs efforts pour prévenir le crime et réduire la victimisation, et pour aider les collectivités à élaborer des solutions pratiques pour régler les problèmes particuliers auxquels elles font face. La présente fiche d'information est une version révisée d'un document publié pour la première fois par le Conseil en 1997.
 - 2 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice de 1997 », *Juristat* 19 (7), p.1.
 - 3 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice de 1997 », *Juristat* 19 (7), p.9.
 - 4 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice », *Juristat* 16 (9), p.16.
 - 5 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice de 1997 », *Juristat* 19 (7), p.9.
 - 6 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice de 1997 », *Juristat* 19 (7), p.9.
 - 7 Paul Gendreau et Claire Goggin et al., « L'incidence de l'emprisonnement sur la récidive », *Rapport : 1999-24* (Ottawa: Solliciteur général Canada, 1999) p.1.
 - 8 I. Brownlee, « Intensive Probation With Young Adult Offenders », *British Journal of Criminology*, 35 (1995) pp.599-612.
 - 9 L. J. Schweinhart et al. *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Project Study through Age 27*, (Ypsilanti, MI: High/Scope, 1993).